



ILERI - DÉFENSE

Vers une armée de l'Union Africaine

Florent Corneau - Membres du pôle Afrique - 8 février 2016



Des soldats de l'Amisom patrouillent à Mogadisho. Mohamed Abdiwahab / AFP Archives.

Le monde d'aujourd'hui assiste à de formidables mutations, dont celle du phénomène de régionalisation qui affecte tous les continents. Or, s'il y a une leçon à retenir, c'est que « l'Union fait la force ». Robert Schuman déclarait que « l'Europe ne s'est pas faite [et] nous avons eu la guerre »¹, et sur ce même adage, nous pouvons déclarer que l'Afrique ne s'est pas faite et qu'elle a eu la guerre. L'Afrique se caractérise bien comme étant le continent qui subit la malédiction de la guerre au travers de conflits séculaires sans cesse renouvelés. Elle est donc depuis longtemps à la recherche d'un ordre et c'est dans la servitude de la colonisation qu'est né le rêve panafricain. « L'Afrique doit rester aux Africains et se faire justice elle-même »². C'est ainsi qu'est née en 1963 l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) ayant pour vocation d'unifier le continent, car « le panafricanisme [est] la seule solution aux problèmes africains »³. À mesure que les nations ont acquis leur indépendance, et que la Guerre froide s'est achevée, l'Afrique est sortie de la *pax colonica* et de l'équilibre des forces, laissant place à un désintéressement international et à un retour de la folie guerrière lors de la « décennie du chaos »⁴. Le rêve d'unité a laissé place aux réalités de la balkanisation et « la guerre a réduit à néant des décennies de développement »⁵. Malgré la présence de puissances ex-coloniales et des nombreuses opérations de maintien de la paix (OMP) de la communauté internationale, il y a une réelle dispersion des forces en présence. Les deux grands de la Guerre froide restent en retrait et ne communiquent guère sur leur politique africaine, les OMP si

¹ Discours de Robert Schuman le 9 mai 1950, considéré comme le discours fondateur de l'Europe.

² Philippe Moreau-Defarges, *Relations Internationales*, Editions du Seuil, 7^{ème} édition, 2011.

³ Citation du président Ghanéen Kwame Nkrumah (1909-1972), l'un des pères du mouvement panafricain.

⁴ La « Décennie du chaos » est le nom donné à la décennie des années 1990 pour l'Afrique, où l'équilibre des forces a été rompu à la fin de la Guerre Froide, et où l'Afrique a été laissée à elle-même, sans aide financière, et avec les armes des armées des deux grands qui sont partis.

⁵ Vincent Thébaud et Roland Pourtier, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan, 4^{ème} édition, 2014.

nombreuses soient elles, sont limitées et demeurent parfois inefficaces, et les anciens colonisateurs n'interviennent généralement que quand leurs intérêts sont menacés.

Pour lutter contre la guerre et la fragmentation territoriale qui pèsent sur l'Afrique, une leçon de réalisme s'impose aux dirigeants africains. Pour consolider le continent, l'OUA est devenue en 2002 l'Union Africaine (UA) et compte aujourd'hui 54 États africains, soit la totalité du continent⁶. La mission de l'UA est de « réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et les peuples d'Afrique »⁷. Mais l'innovation est le projet de création d'une force armée panafricaine qui assure la sécurité des populations et l'intégrité des territoires face aux menaces polymorphes qui pèsent sur la région. La priorité est à l'intégration régionale et à la sécurité collective, et l'UA entend compter sur ses propres forces pour montrer au monde qu'elle est à même d'être indépendante, autonome et grande. L'Afrique tend à se diriger vers un régionalisme sécuritaire et c'est une aubaine pour les Nations Unies qui sont à la recherche d'une sécurité collective décentralisée pour gagner en efficacité et conserver leur légitimité. La fin n'est évidemment pas militaire, mais politique et elle ne concerne pas seulement le continent des premiers hommes, mais toute la communauté internationale.

L'Union Africaine peut-elle répondre aux enjeux géopolitiques et géostratégiques du continent africain par le recours à une force armée interétatique ?

Seront évoqués en premier lieu, les différents enjeux auxquels devra répondre l'Afrique, rendant indispensable le recours à une armée panafricaine de défense. Nous montrerons ensuite ce qui est fait en matière de politique de défense et de

⁶ La partie continentale de l'Afrique comporte 54 pays, mais il faut savoir que pour l'instant, la République Centrafricaine est suspendue en raison de ses troubles institutionnels.

⁷ Article 3 de l'*Acte Constitutif de l'Union Africaine*, signé à Lomé au Togo le 11 juillet 2000.

sécurité et comment est mis en place la force armée interétatique. Enfin, nous expliquerons les limites et les espoirs de cette innovation institutionnelle.

Les enjeux d'une armée panafricaine

L'enjeu premier est avant tout sécuritaire, et les États africains ont besoin de « défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance »⁸. Malheureusement, l'Afrique est le continent des coups d'états et des guerres civiles. Ainsi, les conflits sont plus de nature civile qu'interétatique à proprement parler. De nombreux États ne contrôlent plus leur territoire et perdent le monopole de la violence légitime. Les États sont dits « défaillants » (comme la Somalie) et les conflits ethniques, tribaux et religieux déchirent les populations, ne laissant pas de place à l'unité africaine souhaitée par l'UA. La violence entraîne la pauvreté, l'exclusion et l'absence d'institutions engendrent à leur tour de nouveaux conflits : c'est un vrai cercle vicieux. L'entité étatique est donc complètement incompétente pour réaliser la paix. En dépit du fait que le continent soit multi-ethnique, l'Union a décidé de conserver et de défendre les frontières héritées de la colonisation, qui sont vivement contestées. Avec le trafic d'armes et le désir de captation de rente des richesses de la terre, l'émergence de conflits est d'autant plus facilitée.

Mais la guerre ignore les frontières, et « l'arrêt des conflits dans un espace donné conduit généralement à un déplacement de la conflictualité dans un espace voisin »⁹. Il y a donc une forte propension à l'exportation des conflits, qu'une armée nationale ne saurait entériner (comme le fameux conflit des Grands Lacs après le génocide au Rwanda). À cela, il convient d'ajouter les conflits qui à cause de la mondialisation

⁸ *Ibid*

⁹ Hugon Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2013

ont pris une proportion immense, comme le trafic de drogue, la criminalité trans-frontière, la piraterie maritime et le terrorisme. Ce dernier est le plus important, car il concerne l'ensemble de la communauté internationale qui lui a déclaré la guerre. Les récents événements liés au groupe terroriste *Boko Haram* concernent plusieurs territoires, et sans une coalition interétatique, la menace ne peut être écartée.

De plus, la dispersion des forces armées étrangères, malgré la présence de casques bleus qui font désormais partie du paysage, ne permet pas d'aider les pays africains à mettre fin aux conflits. Une intervention d'un pays étranger est toujours mal perçue par une partie de la communauté internationale quand bien même l'ingérence est légitimée par une recommandation des Nations Unies. Il est donc nécessaire que ce soient les Africains qui prennent en charge l'ingérence et la défense des territoires.

« Les affaires économiques s'accommodent mal d'une instabilité sécuritaire »¹⁰. Ainsi, toute croissance est amortie par la violence qui règne en Afrique. En se dotant d'un outil de défense, l'Afrique devient crédible aux yeux des investisseurs et peut enfin s'intégrer à la mondialisation dont elle a été jusque-là exclue, car si l'enjeu de l'UA est l'intégration régionale, c'est tout aussi l'intégration au commerce mondial. Elle pourra bénéficier des ressources dont elle est reine, et ce à bon escient et renouer avec un développement continu. Sans stabilité, l'Afrique ne saura gérer son explosion démographique et l'appauvrissement qui va l'accompagner, et ne pourra répondre aux enjeux de développement durable.

Avec des composantes stables, l'UA pourra se consolider, se développer, se crédibiliser aux yeux de la communauté internationale en confirmant la volonté des États africains de s'investir dans le maintien de la paix et pourra enfin être autonome.

¹⁰ Pambou Lucien, « Force africaine en attente : feuille de route », *Géopolitique Africaine*, n°49, Octobre 2013.

Il convient donc de mettre sur pied une politique de défense commune ainsi que la mobilisation de ressources techniques et humaines pour former une armée panafricaine.

Politique de défense et forces armées africaines

« Qui veut la paix, prépare la guerre » ! L'idée de constituer une armée interétatique pour assurer la paix sur le continent n'est pas nouvelle. En effet, en 1958, avant la création de l'OUA, le chef d'État ghanéen Kwame Nkrumah était désireux de créer la légion africaine sous un Haut Commandement africain. Il a existé au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle des groupements de forces armées interétatiques pour assister des armées nationales dans certains conflits. Mais c'est avec la transition vers l'UA et l'adoption de nouveaux textes fondateurs que les États se sont mis d'accord pour « la mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain »¹¹ et la mise sur pied d'une force armée panafricaine.

C'est autour d'un Conseil pour la Paix et la Sécurité (CPS) mis sur pied en 2004, que l'UA concrétise son projet. Le CPS fonctionne de façon semblable au Conseil de Sécurité des Nations Unies, à la différence qu'il n'existe pas de droit de veto sur les décisions, évitant tout blocage. Son rôle est de promouvoir la paix et la sécurité, anticiper et prévenir les conflits, et d'élaborer une politique de défense commune de l'Union. Mais à vrai dire, il n'existe pas de politique de défense à proprement parler. En effet, le continent ne dispose pas de pacte de défense et de sécurité collective particulier ; il s'agit plutôt d'un vague souhait partagé par les États. Le CPS dispose en revanche des leviers juridiques pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide, de diplomatie préventive et de conduite d'opérations d'appui à la paix. Cela permet

¹¹ Article 4 de l'*Acte Constitutif de l'Union Africaine*, 11 juillet 2000, <http://www.refworld.org/pdfid/493fcb8b2.pdf>

de rompre avec la lourdeur de la bureaucratie onusienne en fondant un sous-système en capacité d'interaction avec l'ONU, et cela permet de conquérir une plus grande légitimité dans les interventions.

Pour pouvoir intervenir directement dans un État, l'Union a voulu élaborer (officiellement depuis 2005) une force africaine pré-positionnée appelée FAA (Force Africaine en Attente). Il s'agit d'une structure de mise en commun des capacités militaires des États, sous commandement régional, étant positionnée dans des bases militaires proches des lieux d'intervention. Ces forces en attente dépendent des États-majors relatifs aux Communautés Économiques Régionales (CER) reconnues par l'UA, avec une base continentale située à Douala au Cameroun. Cette armée continentale doit pouvoir riposter et intervenir, et à défaut dissuader : cela permet à l'UA de pouvoir maîtriser sa stratégie de projection des forces. L'intégration de l'UA dans les dispositifs des OMP devant les Nations-Unies légitime le recours aux FAA lors de conflits. Ces forces pré-positionnées sont censées être réparties en cinq brigades régionales possédant chacune à peu près 5 000 hommes. Le mandat de ces forces permet notamment de mener des missions d'observation, de déploiement préventif, d'intervention directe à la demande d'un État, d'assistance humanitaire, mais aussi d'entreprendre un désarmement et une démobilisation de forces hostiles. Bien que décidées en 2005, les FAA, faute de financements et de problèmes logistiques, ne sont toujours pas véritablement constituées alors qu'elles auraient dû l'être en 2015. Ce sont donc des bribes de forces africaines qui sont intervenues jusque-là dans divers conflits, comme la Mission Internationale de Soutien au Mali en 2012, mais sans succès. Les FAA ne constituent qu'une des composantes de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (AAPS).

En attendant l'élaboration complète des forces citées ci-dessus, le CPS a créé une Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises (CARIC) en 2013 pour pouvoir d'ores et déjà lancer des interventions. Mais en réalité, on assiste à une multiplication des forces inter-africaines comme avec l'ECOMOG¹², ou la création de forces multinationales mixtes de la Commission du Lac Tchad pour la lutte contre *Boko Haram*.

Limites et espoirs des forces interafricaines

Comme exposé plus haut, les FAA sont une idée placée en veille depuis dix ans, et l'UA ne dispose donc pas de la capacité d'intervention qu'elle souhaiterait. Cet échec vient tant du manque de financement que de la faible capacité technique et humaine. Si nous faisons une autopsie des armées africaines, nous pouvons dire que ces armées ne sont pas performantes, car elles ne sont pas correctement et suffisamment entraînées et ne disposent pas des moyens techniques et scientifiques nécessaires. Il existe plusieurs types d'armées : des armées classiques issues de la pacification des indépendances ; des armées populaires de libération nationale ; des groupements mercenaires ne répondant que d'un général ou d'un colonel. Ainsi, car mal organisées, les armées régulières sont souvent en déshérence et l'on assiste à une véritable décomposition des armées nationales vers le mercenariat, les milices privées, les enfants soldats... Ces forces militaires sont souvent employées pour l'accession et le maintien au pouvoir de certains dirigeants, rompant avec le principe de neutralité vis-à-vis du politique : il y a un vrai détournement de la mission première des armées qui est la défense et la sécurité du territoire. À cela nous pouvons ajouter la corruption et la lenteur des institutions. La priorité est donc à la recomposition des armées nationales, qu'une armée continentale ne ferait que diviser à ce stade.

¹² ECOMOG signifie *Economic Community of West African States Cease-Fire Monitoring Group*. Il s'agit d'une brigade de surveillance de la CEDEAO (CER de l'UA) devenue force permanente.

Il faut donc une nouvelle conception des forces militaires comme des « armées nationales à vocation africaine ». Cela demande donc une forte pédagogie vis-à-vis des populations et des forces déjà en place, mais aussi l'élaboration concrète d'une politique de défense commune. Il faut réconcilier armée et nation, et pour cela chaque pays africain a besoin d'élaborer un projet commun de société.

Force est de constater que la défense africaine demeure fortement dépendante des capacités militaires des grandes puissances. Tout d'abord, beaucoup d'officiers africains vont se former à l'étranger. Ensuite, l'Afrique ne dispose pas d'industrie militaire et dépend donc de la vente d'armes étrangères. La formation et la modernisation de beaucoup de ses brigades les plus performantes passent par la coopération avec les capacités étrangères que sont le RECAMP¹³ franco-européen, ou l'AFRICOM¹⁴ américain. Enfin, nous pouvons recenser beaucoup de factions de *contractors* étrangers, qui font office de mercenaires. Cette présence extra-africaine est considérée par beaucoup d'États africains comme une forme de néocolonialisme, et la réticence de ces pays freine la coopération dont dépend la modernisation des armées africaines. Enfin, la dépendance est aussi économique, puisque pour le budget des FAA de 2013 qui était de 280 millions de dollars, 96 % provenait de l'aide extérieure. Pour le bien du continent ainsi que pour l'opérationnalité des FAA, il faut que l'Afrique accepte et encourage cette aide extérieure dont elle dépend. Notons que si les capacités humaines proviennent de l'Afrique, l'ONU peut les financer et ainsi remplir son rôle qui est d'assurer la paix partout dans le monde.

¹³ RECAMP signifie Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix. Il s'agit d'un partenariat de l'armée française avec les armées des anciennes colonies africaines.

¹⁴ AFRICOM signifie *United States African Command*. Il s'agit du commandement des forces américaines présentes en Afrique.

Il faut aussi que la multiplication des forces cesse, et que l'UA se concentre seulement sur les FAA, en y incorporant la CARIC, et les forces mixtes des armées extra-africaines. Il faut aussi qu'elle n'hésite pas à renforcer le CPS en s'appuyant sur les grands États africains comme l'Égypte ou le Nigeria. L'UA pourra donc basculer dans une révolution stratégique à moindre coût, et atteindre ses objectifs.

Le dernier point à résoudre est celui de l'intervention des forces pré-positionnées contre un gouvernement partie. La question se pose notamment pour les troubles qui ont lieu au Burundi, où le président menace de retirer ses troupes des commandements régionaux, si des armées africaines interviennent sur son territoire. Là encore, les problèmes relèvent des contradictions dues à l'absence d'une réelle doctrine de CPS et à l'absence d'une vraie politique de défense commune qu'il convient de pallier.

« L'Afrique doit d'abord terminer les guerres avant de construire la paix »¹⁵. Ainsi, sans une force militaire, des ressources humaines et financières, l'Union Africaine ne peut tenir le pari de la sécurité régionale, et cela a des conséquences socio-économiques et humanitaires. Le recours aux forces africaines pré-positionnées est le fer de lance de son projet de maturation politique, car l'Afrique ne peut pas rester « une caisse de résonance de la diplomatie de l'impuissance »¹⁶. Mais cette vision reste très militariste, et l'UA ne peut s'accommoder seulement de cet outil, elle doit aussi encourager la culture institutionnelle et favoriser la diplomatie et le dialogue. Si l'Afrique s'est beaucoup inspirée du laboratoire politique qu'est l'Union Européenne

¹⁵ Citation de Y.A Chouala dans Mvelle Guy, *L'Union Africaine : Fondements, organes, programmes et actions*, L'Harmattan, 2007.

¹⁶ Tshiyembe Mwayila, « Quelle paix et quelle sécurité en Afrique ? », *Géopolitique Africaine*, n°49, Octobre 2013.

dans l'élaboration de ses institutions, elle détient par l'initiative et la volonté de création d'une force armée continentale un temps d'avance sur le Vieux Continent.

Par Florent Corneau

Membre du pôle Afrique,

Étudiant en *Bachelor* 1 de l'ILERI.

Bibliographie :

Ouvrages :

- Moreau-Defarges Philippe, *Relations Internationales*, Éditions du Seuil, 7^{ème} édition, 2011, p.309-317.
- Hugon Philippe, *Géopolitique de l'Afrique*, Armand Colin, 3^{ème} édition, 2013, p. 66-67 et p.92-121.
- Vincent Thébault et Roland Pourtier, *Géopolitique de l'Afrique et du Moyen-Orient*, Nathan, 4^{ème} édition, 2014.
- Mvelle Guy, *L'Union africaine : Fondements, organes, programmes et actions*, l'Harmattan, 2007, p.1179-187 et 233-250 et 327-350.
- Colonel Elton Paul Nzaou, *Vers la création d'une armée panafricaine : la force africaine de paix*, L'Harmattan, 2004.

Articles :

- Pambou Lucien, « Force africaine en attente : feuille de route », *Géopolitique Africaine*, n°49, Octobre 2013, p.103-109,
- Nguembock Samuel, « Capacité africaine de réaction immédiate aux crises : défis et enjeux », *Géopolitique Africaine*, n°49, Octobre 2013, p.111-121,
- Tshiyembe Mwayila, « Quelle paix et quelle sécurité en Afrique ? », *Géopolitique Africaine*, n°49, Octobre 2013, p.73-90

Sources internet :

- Mansour Véronique, « Union Africaine : une nouvelle force militaire commune », *afriqueinside.com*, 1er février 2014, <http://afriqueinside.com/union-africaine-une-nouvelle-force-militaire-commune/>
- « L'union africaine veut créer une force africaine d'intervention rapide », *lepoint.fr*, 27 mai 2013, http://www.lepoint.fr/monde/l-union-africaine-veut-creer-une-force-africaine-d-intervention-rapide-27-05-2013-1672743_24.php
- Gnanquenon Amandine, « Le processus de mise en œuvre de la force africaine en attente », *defense.gouv.fr*, 11 septembre 2012, <http://www.defense.gouv.fr/irsem/>

publications/lettre-de-l-irsem/les-lettres-de-l-irsem-2012-2013/2012-lettre-de-l-irsem/lettre-de-l-irsem-n-7-2012/dossier-strategique/le-processus-de-mise-en-oeuvre-de-la-force-africaine-en-attente

- Yei Shan, Yin Gao, « Forces Africaines en attente : signature de l'accord de siège de la base logistique prévue au Cameroun », <http://french.peopledaily.com.cn>, 13 janvier 2016, <http://french.peopledaily.com.cn/Afrique/n/2015/1013/c96852-8961224.html>

Acte Constitutif de l'Union Africaine, 11 juillet 2000, <http://www.refworld.org/pdfid/493fcb8b2.pdf>